



Recette des Impôts

CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ SUR L'ÉLECTRICITÉ

(Art. LP. 339-50 à LP. 339-54 du code des impôts)

Période de déclaration

Trimestre :20.....

ou Année 20.....

**À déposer au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque trimestre pour la déclaration trimestrielle
ou au plus tard le 15 janvier de l'année suivante pour la déclaration annuelle**

IDENTIFICATION DU REDEVABLE

Dénomination sociale :	Numéro TAHITI :	<table border="1" style="width: 100%; height: 20px; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> </tr> </table>								
Adresse :										
Téléphone : Téléphone portable :										
Boîte postale : Code postal : Commune :										
Adresse e-mail :										

PAIEMENT	TOTAL À PAYER*
Total (D) (cf. page suivante)	

MODE DE PAIEMENT	DATE ET SIGNATURE	
<input type="checkbox"/> Chèque bancaire ou postal à l'ordre du trésor public Virement bancaire au bénéfice de la Recette des impôts <i>Préciser le N° TAHITI, la nature de la taxe, le montant payé et la période concernée sans omettre de déposer ou poster votre déclaration</i>	Date :	Signature :
<input type="checkbox"/> Pour les virements effectués à partir de la Polynésie française IEOM : 45189 00003 61110000000 45		
<input type="checkbox"/> Pour les virements effectués à partir de la métropole ou de l'étranger IEOM Iban : FR7645189000036111000000045		

CADRE RÉSERVÉ À L'AMINISTRATION		
Références comptables :	N° déclaration :	Date de réception :
Date :		
N° :		
Montant :		

*Article LP.811-3 du code des impôts « Les bases des impositions prévues par le présent code ainsi que le résultat de la liquidation de ces impositions sont, le cas échéant, arrondis au nombre entier immédiatement inférieur ».

La loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Les informations recueillies sur ce formulaire sont exploitées et traitées par la Direction des Impôts et des Contributions Publiques de la Polynésie française, dans le cadre de ses missions de contrôle, d'assiette et de liquidation des impôts, taxes et contributions prévus par le code des impôts de la Polynésie française dont elle a la charge. Ce traitement a pour finalité de gérer la déclaration relative à la contribution de solidarité sur l'électricité. Les données recueillies peuvent être destinées aux tiers légalement autorisés. La Direction des Impôts et des Contributions Publiques de la Polynésie française, est responsable du traitement des données personnelles dans le cadre de ses missions définies par l'arrêté n°1498CM du 27 août 2010 modifié. Elle conserve les données à caractère personnel le temps nécessaire à la réalisation des finalités des traitements ou dans le respect des prescriptions légales. Relativement à vos données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer à l'adresse suivante : BP 80 - 98713 Papeete - directiondesimpots@dicp.gov.pf. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL <https://www.cnil.fr>, sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus. Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 - 98713 PAPEETE dpo@informatique.gov.pf ou consulter notre politique de protection des données : <http://www.impot-polynesie.gov.pf/rgpd-mentions-obligatoires-0>.

